

IFRS: maîtriser les difficultés liées à la consolidation

DURÉE

Présentiel : 2 jours (14h00)
Distanciel : 4 demi-journées (14h00)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :
1800 € HT / Personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail
Nouveau programme :
- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables financiers, comptables et consolideurs maîtrisant les principes généraux en matière de consolidation et souhaitant approfondir leurs connaissances

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Mise à jour et approfondissement des compétences en consolidation pour traiter des opérations de structures complexes selon le référentiel IFRS
- Focus sur l'utilisation des tableaux de cadrage des variations de capitaux propres

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN DISTANCIEL

- Prévoir une webcam et un microphone fonctionnels
- Prévoir une connexion Internet à haut débit

PROGRAMME 1/2 CONTEXTE

- Etablissement des comptes consolidés

MÉTHODOLOGIE DE CADRAGE DU TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

- Introduction

RAPPELS DE CONSOLIDATION

- Périmètre et méthodes de consolidation
- Consolidation directe ou par paliers
- Conversion des états financiers libellés en devises

Cas pratique « méthodes de consolidation » ; « consolidation directe, par paliers, problématique du traitement des intérêts minoritaires dans le cas des sociétés mises en équivalence » ; « dividendes reçus de filiales françaises et étrangères »

TRAITEMENT D'UNE ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE

- Définitions et enjeux
- Contrepartie transférée
- Identification et évaluation des actifs acquis et passifs
- Evaluation des NCI
- Suivi

Cas pratique « prise de contrôle d'une filiale »

PRISE DE CONTRÔLE PAR ÉTAPES ("STEP ACQUISITION")

- Passage de titres non consolidés à l'intégration globale
- Passage de titres mis en équivalence à intégration globale

Cas pratique « Passage d'une mise en équivalence à une intégration globale »

IFRS: maîtriser les difficultés liées à la consolidation

DURÉE

Présentiel : 2 jours (14h00)

Distanciel : 4 demi-journées (14h00)

PRIX 2025

Présentiel / Distanciel :

1800 € HT / Personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE Conseil

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PROGRAMME 2/2

PERTES DE CONTRÔLE

- Cession partielle de titres entraînant le passage en mise en équivalence
- Cession totale ou partielle entraînant sa déconsolidation
- Interactions avec IFRS 5

Cas pratique « Cession de la totalité des titres » ; « cession partielle avec maintien d'une participation résiduelle »

TRANSACTIONS AVEC LES NCI (SANS PERTE DE CONTRÔLE)

- Acquisitions complémentaires et cessions partielles de titres après la prise de contrôle
- Comptabilisation des put (NCI)

Cas pratique « Acquisition complémentaire de titres sans changement de méthode de consolidation » ; « augmentation de capital avec effet dilutif »

OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATIONS INTERNES

- Cessions internes de titres
- Transactions sous contrôle commun
- Opérations de fusions

Cas pratique « Cession interne de titres » ; « fusion simplifiée d'une filiale détenue à 100% » ; Fusion entre sociétés sœurs »

CAS PARTICULIERS

- Regroupement d'entreprises sans transfert de contrepartie
- Maintien du contrôle sur les actifs transférés

TRANSACTIONS RELATIVES AUX ENTITES NON CONTROLEES

- Comptabilisation des entreprises associées
- Influence notable ou contrôle conjoint par étape
- Contrepartie éventuelle lors de l'acquisition d'une entreprise associées

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez accéder à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://formation.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum.